



Soutenir l'équilibre démographique et
économique du Québec par les étudiants
étrangers : Le rôle essentiel des collèges privés
subventionnés

Mémoire de l'Association des collèges privés du
Québec (AC PQ) En réponse à la Consultation
publique sur la planification de l'immigration au
Québec pour la période 2026-2029

1. Introduction	3
2. Le réseau des collèges privés subventionnés et ses étudiants internationaux (CPS) : Un atout stratégique et complémentaire pour le Québec	4
Un héritage historique d'innovation et de rayonnement international.	4
Une contribution économique significative et efficiente pour l'État québécois.	5
3. L'arrimage entre les collèges privés subventionnés et les besoins du marché du travail	7
4. La francisation et intégration de qualité offerte par les CPS : Un engagement concret et des résultats probants	8
Des investissements substantiels pour assurer la réussite et l'obtention du DEC	8
Un plan structuré et des mesures concrètes	8
5. Le Programme des étudiants étrangers (PEE): Un bassin idéal d'immigrants permanents économiques.	9
Une réalité démographique à laquelle s'adapter	9
Optimiser le programme de l'expérience québécoise (PEQ)	10
6. Inquiétudes et impacts des mesures récentes sur l'attractivité et la rétention des talents.	11
7. Recommandations de l'ACPO pour une planification de l'immigration cohérente et durable	12
8. Conclusion	13

1. Introduction

« ... le petit réseau des collèges privés subventionnés qui côtoie le grand réseau des cégeps fait une contribution remarquable à la création comme au partage de la richesse au Québec. L'ensemble du système collégial et toute la société québécoise ne s'en portent que mieux. »

– Pierre Fortin, Ph. D., M.S.R.C. et Marc Van Audenrode, Ph. D.

L'Association des collèges privés du Québec (AC PQ) représente les 21 collèges privés agréés, répartis dans plusieurs régions, soit Montréal, Québec, l'Estrie, le Centre-du-Québec, la Mauricie, la Montérégie, Laval, et l'Outaouais, offrant des programmes et des services diversifiés qui répondent aux besoins des clientèles qui les fréquentent. Maintenant une tradition d'excellence, les collèges privés agréés du Québec ont accueilli, en 2024-2025, plus de 20 000 étudiants dans leurs programmes conduisant à l'obtention du DEC ou d'une AEC.

Collèges membres

<p>CAPITALE NATIONALE</p> <p>Collège Bart Collège O'Sullivan de Québec Collège Mérici Campus Notre-Dame-de-Foy (CNDF)</p>	<p>Collège Ellis (campus Trois-Rivières)</p> <p>MONTÉRÉGIE</p> <p>Collège Ellis (campus Longueuil) Institut Teccart (Campus Longueuil et Campus Brossard)</p>	<p>École nationale de cirque Institut TECCART Marianopolis College TAV College Collège international Marie-de-France Collège Décarie Collège Universel (Campus de Montréal) Collège Ellis (Campus de Montréal)</p>
<p>CENTRE-DU-QUÉBEC</p> <p>Collège Ellis (campus Drummondville)</p>	<p>MONTRÉAL</p> <p>Collège André-Grasset Collège André-Grasset / Institut Grasset Collège Jean-de-Brébeuf Collège LaSalle Collège O'Sullivan de Montréal Collège Stanislas Collégial international Sainte-Anne École de musique Vincent-d'Indy</p>	<p>OUTAOUAIS</p> <p>Collège Universel (campus Gatineau)</p>
<p>ESTRIE</p> <p>Séminaire de Sherbrooke</p>		<p>LAVAL</p> <p>Collège LaSalle (Campus de Laval)</p>
<p>MAURICIE</p> <p>Collège Lafleche</p>		

En tant que porte-parole de l'éducation collégiale privée subventionnée à but non lucratif au Québec, l'AC PQ s'engage fermement à créer un environnement propice à l'avancement de la mission de ses membres. Cela implique de promouvoir l'accessibilité à un enseignement de qualité supérieure, l'excellence académique, l'innovation pédagogique et le progrès social au sein du réseau de ses membres. Ainsi, l'AC PQ vise à contribuer activement à l'épanouissement de la société québécoise.

Dans le cadre de cette consultation, les collèges membres ont entamé des travaux afin d'analyser la situation actuelle dans leurs établissements ainsi que les effets potentiels d'une baisse du nombre d'étudiants admissible au programme d'étudiants étrangers (ci-après nommé PEE). Il nous apparaît d'abord important de souligner le fait que nous considérons essentiel que la conversation sur les étudiants étrangers fasse partie intégrante de la planification pluriannuelle du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

Cette intégration nous permettrait de mettre en valeur l'apport important de ces étudiantes et étudiants au dynamisme de nos institutions, à la diversité de nos programmes et à notre stabilité financière. Cela nous permettra également, selon notre compréhension, de bénéficier d'une prévisibilité qui a fait défaut au cours des derniers mois. Ainsi, nos collèges pourront s'adapter de manière agile à la situation et compter sur une meilleure stabilité des programmes.

2. Le réseau des collèges privés subventionnés et ses étudiants internationaux (CPS) : Un atout stratégique et complémentaire pour le Québec

Un héritage historique d'innovation et de rayonnement international.

L'histoire des collèges privés subventionnés (CPS) est intimement liée à celle du Québec et témoigne d'un héritage riche en traditions éducatives et en innovations. Dès 1663, le Petit Séminaire de Québec a ouvert la voie en offrant un enseignement de qualité, poursuivi aujourd'hui par des établissements historiques comme le Séminaire de Sherbrooke (1875), dont la mission d'excellence éducative continue de marquer le paysage québécois. Les noms de Marguerite Bourgeoys et du Collège Marianopolis (1908) sont également des symboles de cette tradition de bâtisseurs contribuant à l'édification de notre système d'éducation moderne.

Au fil des décennies, des établissements novateurs ont émergé pour répondre à des besoins spécifiques, qu'il s'agisse de l'enseignement de la musique avec l'École de musique Vincent-d'Indy (1932) ou de formations en secrétariat offertes par les Collèges O'Sullivan de Montréal (1916) et de Québec (1942), ainsi que par les collèges Bart (1917) et Ellis (1930). Le Collège LaSalle (1959) a, quant à lui, élargi ses horizons en devenant la première école de mode au Canada et aujourd'hui la plus grande, démontrant une capacité exceptionnelle à anticiper les besoins du marché et à se démarquer sur la scène internationale. Plus récemment, l'École nationale de cirque (1981) est devenue une référence mondiale, attirant des étudiants de tous les horizons pour la qualité unique de sa formation. Finalement, au début des années 2000, le Collège Ellis a procédé à un virage

majeur lui permettant d'offrir aujourd'hui, de nombreux programmes de formations techniques de pointe dans les domaines de la santé et des techniques humaines et en multipliant par 4 le nombre de ses campus sur le territoire québécois.

Cette diversité d'approches illustre non seulement l'engagement de ces établissements envers la jeunesse québécoise, mais aussi leur capacité à innover et à s'adapter pour répondre aux réalités contemporaines.

Dans un contexte de mondialisation, certains collèges subventionnés ont élargi leur influence bien au-delà des frontières québécoises. C'est notamment le cas du Collège LaSalle depuis 1989, et de l'Institut Teccart qui incarnent cette dimension internationale depuis plusieurs décennies, attirant chaque année des étudiants internationaux et contribuant ainsi au rayonnement du savoir-faire éducatif québécois à l'échelle mondiale.

D'ailleurs, les collèges privés subventionnés (CPS) ont répondu présent à L'Opération main-d'œuvre (OPMO) propulsée par le gouvernement québécois en 2022 en utilisant les nouvelles exemptions de frais de scolarité pour attirer davantage d'étudiants internationaux, notamment francophones, dans plusieurs secteurs ciblés par cette stratégie gouvernementale. Cette initiative a permis de stimuler les inscriptions dans des programmes répondant aux besoins pressants du marché du travail québécois, y compris dans des domaines comme la santé, l'éducation, les services de garde, les technologies de l'information et le génie. En 2023-2024, ce sont ainsi 4 606 étudiants internationaux qui enrichissent les campus, apportant diversité et dynamisme, et renforçant la vitalité internationale des collèges privés subventionnés, ce qui représente 6 % du total des étudiants internationaux à l'enseignement supérieur¹.

Une contribution économique significative et efficiente pour l'État québécois.

Les CPS et les étudiants internationaux jouent un rôle essentiel dans le dynamisme économique et social du Québec, apportant des avantages financiers et des retombées significatives pour la société québécoise. L'étude économique de Pierre Fortin et Marc Van Audenrode² révèle que les CPS permettent à l'État québécois d'économiser jusqu'à 24 millions de dollars chaque année. En effet, la subvention par étudiant dans ces collèges représente environ 60 % de celle versée dans le réseau public, libérant ainsi des ressources tout en soutenant un modèle éducatif complémentaire qui répond aux besoins de la

¹ Banque de données des statistiques du Québec 2023-2024.

² La contribution des collèges privés subventionnés à la société québécoise, RAPPORT D'ÉTUDE, Richard Guay, Octobre 2023.

société et ce, sans compter les investissements dans les infrastructures et les équipements qui sont entièrement à la charge des établissements.

En cas de fermeture des CPS, l'intégration de leurs étudiants dans le réseau public engendrerait des coûts supplémentaires pour le gouvernement, absorbant des pertes financières importantes. De plus, contrairement à certaines idées reçues, les CPS ne sont pas réservés à une élite. Les taux de diplomation des CPS se démarquent, avec une proportion plus élevée et un parcours plus rapide des étudiants. Cette performance se traduit par un gain par cohorte de plus de 400 millions de dollars en contribution en revenus d'emploi au Québec, soulignant ainsi la capacité des CPS à former efficacement une main-d'œuvre qualifiée et à contribuer à la croissance économique.

À l'échelle canadienne, les étudiants internationaux dans les collèges et instituts contribuent également de manière considérable à l'économie. En 2022, leurs dépenses ont généré environ 30,9 milliards de dollars pour le PIB du Canada³, une part substantielle, d'environ 3,7 milliards de dollars, de ce montant étant attribuable au Québec, qui accueille environ 12 % des étudiants internationaux. Les collèges québécois profitent directement de cet apport grâce à la présence de milliers d'étudiants internationaux qui injectent des millions de dollars dans l'économie régionale, tant par les frais de scolarité que par le logement et les dépenses personnelles.

Selon une étude récente conduite par la firme de conseil en management, Volume 10, les étudiants internationaux entraînent des retombées économiques de 4,2 milliards de dollars et soutiennent 48 000 emplois. Cet effet de levier est particulièrement visible en région, où la présence de ces étudiants alimente la recherche dans des secteurs de pointe et soutient l'économie locale⁴.

Cette tendance se confirme au niveau collégial. En 2019-2020, les 4 993 étudiants internationaux inscrits dans les cégeps ont contribué à hauteur de 62,8 millions de dollars au PIB québécois, soutenant 677 emplois principalement en dehors des grands centres urbains⁵. À partir du modèle de cette étude, l'AC PQ estime qu'en 2024, cette contribution des étudiants internationaux dans son réseau aurait produit près de 75 millions de dollars au PIB du Québec. Leur présence ne se limite pas à une simple ressource éducative, mais représente aussi une réponse aux besoins en main-d'œuvre dans des secteurs stratégiques. Par exemple, en région, leurs frais de scolarité, dont 90 % sont récupérés par le ministère, cofinancent les services éducatifs et permettent le maintien de

³ [International students contributed \\$31 billion to Canadian economy in 2022 - ICEF Monitor](#)

⁴ "Inquiétude au Québec devant la chute marquée du nombre d'étudiants internationaux", Le Devoir, 11 juin 2025

⁵ [La présence d'étudiants internationaux dans les cégeps un atout majeur pour l'économie du Québec](#)

programmes qui, sans eux, pourraient disparaître, contribuant ainsi à l’attractivité et à la vitalité de ces territoires.

Le 10 juin 2024, lors d’un point de presse⁶, le premier ministre reconnaissait au sujet des étudiants internationaux :

« ... Il n'y a pas eu de grosse augmentation dans les deux dernières années. » et

« ... en plus on aime ça avoir des étudiants, des jeunes qui sont qualifiés et qui restent au Québec après. »

Les CPS constituent un modèle qui a évolué dans le temps et qui s’est adapté. Il continue d’évoluer afin de soutenir les orientations gouvernementales. Cela inclut notamment une intégration efficace des étudiants internationaux à la société québécoise, à ses valeurs, sa langue et sa culture, par différentes initiatives et actions. Ce modèle comprend également la préparation des étudiants à intégrer de manière efficace et immédiate le marché du travail après leur diplomation, faisant d’eux une catégorie d’immigrants économiques à part, dotée d’une haute valeur ajoutée. Les coûts associés à cette intégration et préparation afin d’accéder au marché du travail ne sont essentiellement pas assumés par l’État québécois.

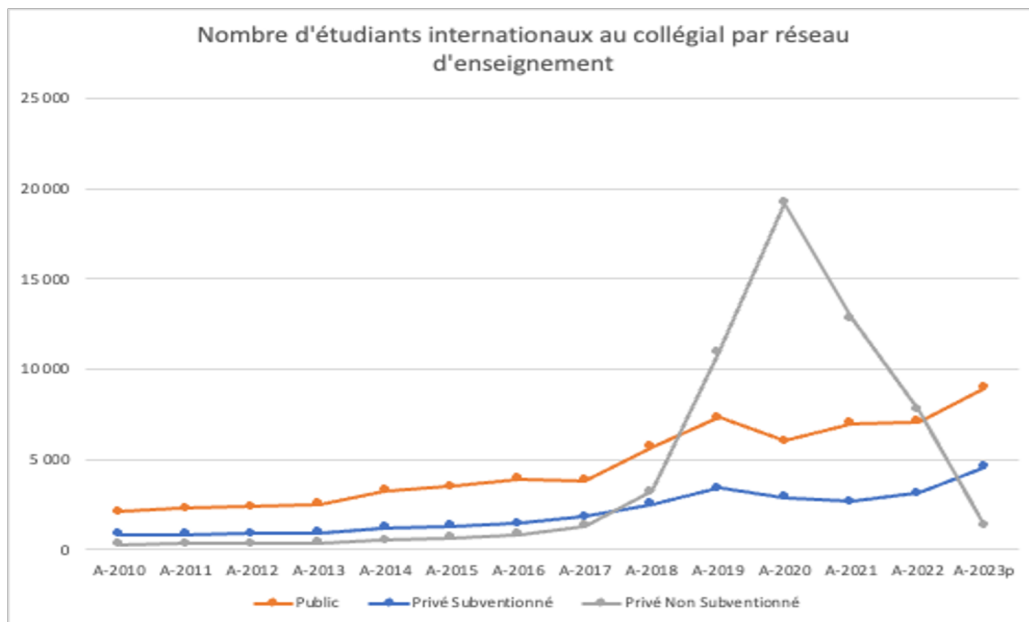


Figure 1 : Nombre d'étudiants internationaux au collégial par réseau d'enseignement

⁶ [Demandeurs d’asile - Ottawa versera 750m à Québec](#)

En somme, les CPS et les étudiants internationaux constituent une richesse pour le Québec, renforçant non seulement l'offre éducative, mais également le marché de l'emploi, l'économie régionale, et l'attractivité du territoire. En valorisant cette synergie, le Québec s'assure une croissance durable et une intégration plus dynamique de ses talents dans l'économie québécoise.

3. L'arrimage entre les collèges privés subventionnés et les besoins du marché du travail

Les CPS sont des établissements d'enseignement agiles et innovants, et ils déploient des programmes axés sur les compétences et les besoins spécifiques de main-d'œuvre en collaborant activement avec le secteur privé. Ainsi, ce sont les CPS qui ont créé l'Alternance travail-études (ATE), une approche de formation couronnée de succès et qui fait partie intégrante de plusieurs programmes techniques aujourd'hui.

Les nombreux partenariats avec des entreprises privées ainsi que des organisations publiques facilitent l'acquisition de compétences pratiques et favorisent l'employabilité des diplômés, ce qui conduit directement à la prospérité économique. En effet, les CPS génèrent un gain par cohorte de plus de 400 millions de dollars en revenus d'emploi au Québec, soulignant ainsi la capacité des CPS à former efficacement une main-d'œuvre qualifiée et à contribuer à la croissance économique. Au fil des années, les CPS ont proposé et créé de nombreux nouveaux programmes de formation en techniques d'éducation à l'enfance, en santé, en courtage immobilier, en assurances, et bien d'autres encore.

À cet effet, les étudiants internationaux permettent également d'augmenter le nombre d'étudiants dans certains programmes spécifiques pour lesquels l'intérêt de la population locale est limité ou insuffisant, permettant ainsi le démarrage et la viabilité de cohortes. Les étudiants internationaux sont donc un levier stratégique pour atténuer les défis démographiques et pour répondre aux besoins du marché du travail. En l'absence de cette clientèle internationale, les risques de bris de service et de la réduction de l'offre de formation dans les CPS deviennent tangibles : de nombreux programmes pourraient être réduits, voire supprimés, faute d'inscriptions suffisantes pour leur maintien. Cette possibilité de bris de service n'est pas limitée aux régions, mais pourrait également s'étendre à certains programmes très spécifiques dans les centres urbains. Cette diminution de l'offre de formation priverait les régions de programmes essentiels au développement économique local et amputerait grandement le bassin de main-d'œuvre qualifiée dans certains domaines très nichés. L'impact pourrait être tel que l'accessibilité de l'enseignement supérieur, déjà fragile, s'en verrait davantage compromise.

4. La francisation et intégration de qualité offerte par les CPS : Un engagement concret et des résultats probants

L'Association des collèges privés du Québec (AC PQ) et ses membres demeurent fermement engagés à maintenir, protéger et promouvoir l'apprentissage du français auprès de leurs étudiants. Selon le Commissaire à la langue française, en 2024, 76,8 % des titulaires d'un permis d'études valide dans le cadre du Programme des étudiants étrangers (PEE) déclarent connaître le français, soit une progression marquée par rapport à la moyenne de 2019 à 2023 (61,9 %). Les collèges privés subventionnés reflètent cette tendance positive, qui devrait continuer à s'accroître. Par ailleurs, la proportion d'étudiants inscrits à des programmes en anglais a chuté de façon significative depuis quelques années ; les établissements anglophones ne représentent plus que 1,4 % de l'ensemble des étudiants du niveau collégial au Québec.

Des investissements substantiels pour assurer la réussite et l'obtention du DEC

Au-delà de la seule maîtrise linguistique, les collèges privés subventionnés investissent massivement en temps, en ressources humaines et en énergie afin de garantir la réussite de l'épreuve uniforme de français (EUF), incontournable pour l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC). Avec un taux de diplomation avoisinant les 80 %, ces efforts soutenus assurent une francisation optimale et permettent aux diplômés d'atteindre le niveau professionnel requis, notamment pour le Programme de l'expérience québécoise (PEQ). Les collèges recrutent certes dans des bassins francophones, mais veillent aussi à ce que le français maîtrisé soit pleinement fonctionnel et conforme aux plus hauts standards académiques et professionnels.

Un plan structuré et des mesures concrètes

Dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles exigences de la Charte de la langue française, une première phase d'adaptation a été menée, permettant aux collèges d'intégrer efficacement les cours de français requis dans leurs programmes. Les collèges ont mis en œuvre plusieurs mesures notamment :

Parcours différenciés selon que les étudiants disposent ou non de documents d'admissibilité.

- Cours supplémentaires de mise à niveau et de renforcement pour les étudiants n'ayant pas le niveau requis pour préparer l'épreuve uniforme de français (EUF).

- Cours d'approfondissement jumelés aux cours de mise à niveau, en collaboration avec les centres de langues.
- Soutien linguistique accru : heures additionnelles dans les centres d'aide en français (CAF).
- Activités parascolaires immersives : clubs de conversation, troupe de théâtre, cercle de lecture, ciné-club, chorale, ainsi que des sorties culturelles pour favoriser l'intégration à la vie québécoise.
- Mise en place de tutorat et d'ateliers de réussite spécifiquement dédiés à l'amélioration du français.
- Renforcement du corps professoral : embauche d'enseignants de français langue seconde.

Depuis l'automne 2024, des mesures additionnelles ont été mises en place, dont :

- Un système de soutien pour les enseignants des programmes désormais offerts en français.
- L'harmonisation des critères et outils d'évaluation linguistique dans ces cours.
- La mise en place d'un suivi des données sur les délais, les taux de réussite et l'évolution de la nouvelle cohorte conforme à la loi 14.

Grâce à ces initiatives, les collèges privés subventionnés démontrent leur capacité à conjuguer haut niveau d'exigence académique, intégration linguistique de qualité et respect rigoureux des orientations gouvernementales en matière de francisation.

5. Le Programme des étudiants étrangers (PEE) : Un bassin idéal d'immigrants permanents économiques.

Une réalité démographique à laquelle s'adapter

Le Québec fait face à des transformations démographiques majeures qui influenceront son développement économique, régional, social et culturel pour les décennies à venir. La combinaison d'un vieillissement accéléré de la population, d'une baisse de l'accroissement naturel, et d'une réduction de la population active pose des défis sans précédent pour le maintien de la vitalité de la province. À moins de rééquilibrer ces tendances, le Québec sera dans une dynamique démographique insoutenable, soit le risque de voir sa population stagner, voire diminuer, avec des répercussions importantes sur la pérennité des services publics, le marché du travail et la structure même de sa société. Dans ce contexte, l'immigration, et en particulier l'apport des étudiants internationaux, représente une solution indispensable pour atténuer les effets de ces changements.

Le Québec connaît une transition démographique significative. « À partir de 2027, le nombre de décès devrait surpasser le nombre de naissances, entraînant un accroissement naturel négatif⁷ ». Ce phénomène, qui devrait se maintenir et même s'accroître dans les prochaines décennies, rend la croissance de la population de plus en plus dépendante de l'accroissement migratoire. Sans un flux migratoire soutenu, la province pourrait voir sa population décliner, impactant ainsi son dynamisme socio-économique.

Dans ce contexte, les étudiants internationaux, bien qu'ils soient des immigrants temporaires, jouent un rôle stratégique essentiel pour inverser cette tendance démographique. En contribuant à la population active et en représentant un potentiel de résidents permanents, ils renforcent le bassin de travailleurs qualifiés. D'ailleurs, avant même la fin de leurs études, notamment dans les programmes en santé (ex : soins infirmiers et inhalothérapie), l'étudiant peut déjà travailler dans le réseau après la première année comme préposé aux bénéficiaires et après 2 ans comme externe pour les étudiants en inhalothérapie, permettant ainsi de répondre à des besoins criants de notre système. Par exemple, le centre communautaire de Drummondville-Sud, qui fait face à un nombre d'enfants à besoins particuliers toujours grandissants, a su trouver une solution au manque de main-d'œuvre grâce aux étudiants internationaux en techniques d'éducation spécialisée. Si le centre communautaire n'avait pas eu les étudiants internationaux, plusieurs enfants auraient été refusés cet été.

Optimiser le programme de l'expérience québécoise (PEQ)

Une proportion importante des étudiants étrangers choisit de s'établir au Québec après leurs études, que ce soit à travers le programme de l'expérience québécoise (PEQ) ou celui du permis de travail post-diplôme (PTPD). Par ces processus, le Québec possède un canal important de candidats à une immigration économique et professionnelle, et ce, sans la grande majorité des barrières qui existent habituellement pour ce type de candidats. Que ce soit pour la reconnaissance des acquis, la connaissance du français, l'arrimage entre leur formation et les besoins de chacune de nos régions ou l'attachement à un réseau social existant, ces jeunes adultes n'ont pas besoin de relever ces défis qui représentent des freins importants à l'intégration de notre immigration économique permanente sélectionnée. D'ailleurs, une étude récente de Pierre-Carl Michaud, de la chaire de recherche Jacques-Parizeau en politiques économiques de HEC Montréal, a établi clairement que « titulaires de permis de travail font mieux que les immigrants économiques permanents à l'arrivée et dans les années suivant leur arrivée. »⁸

⁷ Perspectives démographiques du Québec et de ses régions, 2021-2071 – Édition 2024, p.9

⁸ P. 4, Planifier un atterrissage en douceur : analyse économique des enjeux en immigration au Québec, Pierre-Carl Michaud, Chaire de recherche Jacques-Parizeau en politiques économiques, HEC Montréal

Il nous apparaît donc essentiel de valoriser le bassin des étudiants étrangers et de faciliter le transfert vers la résidence permanente pour ceux qui complètent leur diplôme dans nos institutions. De plus, leur formation n'ayant pas nécessité d'investissements publics de la petite enfance au collège, le gain est démographique, fiscal et économique.

En accueillant et intégrant ces étudiants, le Québec peut répondre, en partie, à ses besoins croissants de main-d'œuvre et favoriser un avenir plus équilibré démographiquement.

6. Inquiétudes et impacts des mesures récentes sur l'attractivité et la rétention des talents

Au mois de septembre 2024, le ministre de l'Immigration du Canada, Marc Miller, a annoncé des changements importants qui touchent les étudiants étrangers. En effet, les étudiants internationaux diplômés d'un établissement d'enseignement supérieur canadien n'auront plus la possibilité d'obtenir un permis de travail post-diplôme (PTPD) d'une durée maximale de trois ans. Depuis le 1er novembre 2024, seuls les étudiants étrangers ayant étudié dans un programme jugé prioritaire par le gouvernement fédéral, c'est-à-dire des programmes liés à des professions faisant l'objet d'une pénurie de main-d'œuvre canadienne et à long terme, auront le droit de présenter une demande de PTPD.

Il est important de noter que le fait de pouvoir travailler après leurs études dans leur domaine et au Canada était un facteur déterminant pour de nombreux étudiants étrangers qui avaient choisi de venir étudier ici au Québec. Plus précisément, pour de nombreux étudiants internationaux, travailler au Canada après l'obtention de leur diplôme est un objectif majeur. Le PTPD permet aux diplômés d'acquérir une expérience professionnelle précieuse dans le pays où ils ont complété leur scolarité et obtenu leur diplôme. La plupart des diplômés entament même un processus de résidence permanente pendant ces années travaillées grâce à un PTPD. Puisque la formation collégiale technique mène directement au marché de l'emploi, elle était toujours très populaire chez les étudiants internationaux.

Le fait de restreindre l'accès au PTPD selon les priorités fédérales, et non provinciales ou même régionales a déjà un impact direct sur le nombre d'inscriptions d'étudiants étrangers au Québec. D'ailleurs, il nous apparaît essentiel que la liste des diplômés admissibles au PTPD soit définie par le Québec et non pas par Ottawa et nous avons proposé au gouvernement québécois de l'appuyer dans toute initiative en ce sens. Désormais, des étudiants pourraient renoncer à s'inscrire à des programmes d'études jugés non prioritaires par le gouvernement fédéral, réduisant ainsi les inscriptions dans les formations techniques et préuniversitaires des collèges privés subventionnés. De plus, le moratoire sur le Certificat de sélection du Québec (CSQ), ayant bloqué l'accès au volet diplômés du Programme de l'expérience québécoise (PEQ), l'attractivité du Québec pour les étudiants étrangers est déjà fortement affectée.

Ces changements pourraient entraîner une diminution estimée de 75% du nombre d'inscriptions d'étudiants internationaux dans les CPS, menaçant ainsi la viabilité de certains programmes, voire établissements, et compromettant la capacité du Québec à former et retenir une main-d'œuvre qualifiée. Nous considérons qu'il faut analyser les retombées réelles de ces décisions avant de déterminer de nouvelles mesures, puisque l'attrition pourrait être suffisante pour atteindre les objectifs gouvernementaux. À cet effet, nous nous permettons de réitérer nos inquiétudes quant à la volonté du gouvernement de limiter le nombre de certificats d'acceptation du Québec (CAQ) analysés en fixant des cibles contraignantes. En effet, le nombre de CAQ analysés nécessaires à l'atteinte de cette cible est très variable selon l'institution, le programme, la provenance de la personne, etc. Une limitation du nombre de CAQ analysés pourrait donc avoir des conséquences majeures sur nos admissions et, là aussi, mettre en péril des programmes.

7. Recommandations de l'AC PQ pour une planification de l'immigration cohérente et durable

Tout au long de ce mémoire, nous avons présenté la valeur ajoutée importante que représentent les étudiants étrangers temporaires pour nos collèges, pour nos régions et pour notre économie.

Afin d'atteindre ces objectifs, nous avons plusieurs recommandations et pistes d'amélioration de nos programmes d'étudiants étrangers pour s'assurer de leur réussite et de mettre en valeur la contribution et le potentiel économique de ces derniers.

- Établir le plafonnement des étudiants étrangers à 128 000 étudiants.
Ainsi, nous serons capables de répondre aux préoccupations gouvernementales tout en assurant le maintien de nos programmes et la vitalité de nos institutions.
- Ne pas limiter le nombre de certificats d'acceptation du Québec (CAQ) analysés pour les établissements financés par l'État.

L'AC PQ demande au gouvernement d'exclure les établissements d'enseignement supérieurs recevant un financement de l'État de toutes cibles réduites d'analyse de demandes de CAQ.

- Favoriser la prévisibilité et la stabilité du cadre de gestion du Programme des étudiants étrangers (PEE).

L'AC PQ souhaite que les établissements puissent bénéficier d'un environnement prévisible pour planifier leur offre de programmes et maintenir leur équilibre financier. Le cycle d'inscription s'étend jusqu'à 18 mois avant la demande d'admission, et les étudiants demeurent inscrits entre 2 et 4 ans. Il est donc crucial

de laisser la place aux étudiants déjà en parcours afin qu'ils puissent compléter leur diplôme dans de bonnes conditions.

- Former un comité provincial sur le PEE incluant les établissements

L'AC PQ recommande que le MIFI mette sur pied un comité provincial regroupant les établissements d'enseignement concernés, doté d'un rôle central et reconnu dans la gouvernance du Programme des étudiants étrangers (PEE).

Ce comité aurait pour mandat :

- D'être systématiquement consulté et impliqué dans toute décision relative à la réduction ou au plafonnement du nombre d'étudiants étrangers, assurant ainsi une prise de décision concertée et transparente ;
 - De proposer, en collaboration avec le gouvernement, des solutions concrètes pour résoudre les enjeux de gestion du PEE, notamment en optimisant l'arrimage entre le nombre de CAQ analysés et les étudiants réellement admis ;
 - D'évaluer de manière continue et rigoureuse les impacts des mesures fédérales et provinciales sur l'attractivité du Québec auprès des étudiants internationaux, afin d'ajuster rapidement les orientations stratégiques ;
 - De développer des processus qui permettront aux collèges d'avoir une meilleure connaissance du parcours et du statut des étudiants qui sont admis dans leurs institutions et ce, dès leur arrivée sur le territoire ;
 - Ce mode de gouvernance fondé sur le consensus permettra d'assurer une gestion équilibrée, efficace et adaptée aux réalités du terrain, tout en renforçant la confiance entre tous les acteurs.
- Faciliter le passage à la résidence permanente pour les diplômés du PEE et reconnaître leur valeur comme immigrants économiques.

Compte tenu de leur formation, de leur maîtrise de la langue française, de leur adhésion aux valeurs et à la culture québécoise et de leur intégration sociale, l'AC PQ recommande de simplifier l'accès à la résidence permanente pour les étudiants internationaux ayant obtenu un diplôme au sein d'un CPS. Il est essentiel de garantir la prévisibilité et la continuité du processus, car on ne peut interrompre un système déjà en cours sans compromettre l'avenir de ces jeunes, dont la vie et le projet d'intégration sont en jeu.

- Analyser les impacts des mesures récentes avant toute nouvelle modification réglementaire

L'AC PQ recommande de suspendre toute nouvelle mesure restreignant l'accueil des étudiants étrangers tant que les impacts réels des changements récents

(réforme du PEQ, PTPD, moratoire sur les CSQ) n'auront pas été rigoureusement évalués.

8. Conclusion

En somme, ce mémoire vise à réaffirmer le rôle essentiel et complémentaire du réseau collégial privé subventionné dans l'écosystème de l'enseignement supérieur québécois, garantissant l'accès à une éducation de qualité et contribuant activement au développement du Québec. Nos collègues s'investissent dans l'accueil, l'intégration et la réussite des personnes immigrantes au Québec. Nous appelons donc à la préservation du programme des PEE qui contribue de façon très positive au recrutement d'une immigration parfaitement intégrée et arrimée aux besoins économiques, linguistiques et sociaux du Québec.

L'ACPO réitère sa volonté de collaborer étroitement avec le MIFI et les autres partenaires gouvernementaux afin de mettre en œuvre des politiques cohérentes et durables, qui tiennent compte des réalités terrain et des besoins spécifiques des établissements collégiaux. Nous croyons fermement que l'immigration, bien encadrée et soutenue, constitue une richesse pour le Québec et un levier essentiel pour son développement socio-économique.

Le réseau collégial privé subventionné n'est pas simplement un acteur complémentaire, mais une partie intégrante et essentielle de l'écosystème de l'enseignement supérieur québécois. Nous sommes une solution active qui garantit l'accès à une éducation de qualité tout en contribuant directement au développement du Québec.

Pour que ce rôle soit pleinement efficace, il est impératif d'instaurer un véritable consensus fondé sur l'écoute attentive des acteurs de terrain, ceux qui vivent quotidiennement les réalités éducatives et économiques.

Nous espérons que les recommandations formulées dans ce mémoire seront accueillies avec attention et contribueront à éclairer les décisions à venir dans le cadre de cette importante consultation.